

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
**MALARCE SUR LA THINES - Commune**

Séance du mardi 08 avril 2025

Délibération N° DE\_021\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	8	8
Date de la convocation : 27/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Jean BYKENS.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Attributions des subventions, participations 2025**

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les subventions, participations au titre de l'exercice 2025 et propose d'attribuer les montants suivants :

<b>Article 65748 - Autres personnes de droit privé</b>	<b>5 630,00</b>
Les Amis de Thines	1 800,00
Les amis de Thines	500,00
Association des Anciens combattants	150,00
Planète bibli	250,00
Association La Place	250,00
Association les BARANHAS	500,00
Association de source sure - F7	100,00

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de réception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE\_021\_2025-DE  
A G E D I

ADMR	400,00
Les chasseurs de Malarce	250,00
Vivre chez soi	150,00
Amicale des forestiers sapeurs	100,00
Pompiers	100,00
Association du foyer de l'hôpital	80,00
Foyer collègue L. Vieljeux	150,00
Basket - ABLV	100,00
Escalade - Rocnpotes	100,00
La petite maison	250,00
ARPE	250,00
Divers	150,00
<b>Article 6558 - Autres contributions obligatoires</b>	<b>48 556,29</b>
Commune de GRAVIERES - Participation fonctionnement	42 236,15
Commune de GRAVIERES - Remboursement préau	2 630,13
Commune de GRAVIERES - Participation extension	3 690,01
<b>Article 62874 - Remboursement de frais à la caisse des écoles</b>	<b>2 000,00</b>
Groupe scolaire - Participation Ecole	2 000,00
<b>Article 65568 - Autres contributions</b>	<b>5 800,00</b>
Fauchage - Tristan PAILHES	3 500,00
Renard terrassement	2 000,00
SPA Les Amandiers	300,00
<b>Article 65561 - Contribution au fonds de comp. des ch. Territoriales</b>	<b>52 333,86</b>
Piscine - La perle d'eau	5 625,00

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE\_021\_2025-DE

A G E D I

PNR	900,00
SDE 07 - Eclairage public	178,86
SIVTA - Cotisation	2 630,00
SIVTA - Emplois	10 000,00
SIVTA - Travaux	32 000,00
SIVTA - Epareuse	1 000,00
<b>Article 657351 - Subvention GFP de rattachement</b>	<b>750,00</b>
CDC Pays des Vans en Cévennes - EMI 3€/habitant	750,00
<b>TOTAL</b>	<b>115 070,15</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **VALIDE** les montants ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean BYKENS  
Président de séance



Valentin BESNIER  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025

007-210701470-DE\_021\_2025-DE

A G E D I

